



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de la Vallée de la Têt

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation :
16/09/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOUILLEAU, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERRISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

Prend les délibérations suivantes :

N°	OBJETS	RAPPORTEURS	DECISION DU CONSEIL
	Ouverture de la séance (18h30)	M. le Maire	
	Appel	DGS	
	Désignation du secrétaire de séance	M. le Maire	
	Adoption procès-verbal :	M. le Maire	
	Procès-verbaux de la séance du 10 juin 2021	M. le Maire	23 pour - 6 contre

N°	OBJETS	RAPPORTEURS	DECISION DU CONSEIL	VOTE DU CONSEIL
	Délibérations :			
2021-09-53	DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL	Françoise CRISTOFOL	VALIDE la DM n°1	UNANIMITE
2021-09-54	CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE	Françoise CRISTOFOL	APPROUVE l'avenant modificatif de la régie d'avance.	23 pour 6 contre
2021-09-55	FIXATION DU MONTANT DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Raphaël LOPEZ	<p>Délibère :</p> <p>Article 1 - pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, est appliqué le tarif plafond prévu par l'article r. 20-52 du code des postes et communications électroniques.</p> <p>Article 2 - ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures, pour ces dernières, les nouveaux tarifs sont notifiés aux permissionnaires.</p> <p>Article 3 - pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata temporis, selon le principe suivant : le paiement des redevances est intégralement du au titre du mois pour toute occupation constatée au 1er de chaque mois.</p> <p>Article 4 - le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette annuel.</p> <p>Article 5 - pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées avec application du tarif plafond fixe par l'article r. 20-52 code des postes et communications et révisé comme défini à l'article r20-53 du code des postes et des communications électroniques.</p> <p>Article 6 - d'autoriser le maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.</p> <p>Article 7 - les recettes correspondantes seront imputées au compte 70323, chapitres produits du service, du domaine et ventes diverses.</p>	UNANIMITE

2021-09-56	<p style="text-align: center;">FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION IRREGULIERE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES</p>	Raphaël LOPEZ	<p>DELIBERE :</p> <p>Article 1 – D’instaurer le principe d'une indemnisation de la Commune par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages communications électroniques pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.</p> <p>Article 2 – De faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafonds actualisés de la redevance qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière pour les années susvisées, sauf pour les fourreaux inoccupés.</p> <p>Article 3 – Pour les occupations débutant en cours d’année, les indemnités seront déterminées au prorata temporis, selon le principe suivant : le paiement des indemnités est intégralement dû au titre du mois pour toute occupation constatée au 1er de chaque mois.</p> <p>Article 4 – D’autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.</p> <p>Article 5 - Les recettes correspondantes seront imputées au compte 70323, chapitre Produits du service, du domaine et ventes diverses.</p>	UNANIMITE																
2021-09-57	<p style="text-align: center;">CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « FABRIQUE DE TERRITOIRE »</p>	Annabelle ALESSANDRIA	<p>VALIDE la candidature de la commune d’Ille Sur Tet à l’AMI Fabrique des Territoires, en partenariat avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent et l’association Caminade, pour la création d’une Fabrique illoise, tournée sur l’artisanat, la recyclerie, le télétravail, le soutien économique.</p>	UNANIMITE																
2021-09-58	<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DES DORTOIRS DE L'HOSPICE TRANCHE FONCTIONNELLE 4</p>	Françoise CRISTOFOL	<p>APPROUVE la réalisation des travaux de restauration des dortoirs de l’Hospice, tranche fonctionnelle 4, pour un montant de 452 868,80 € HT.</p> <p>VALIDE le plan de financement suivant :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Drac Occitanie</td> <td style="width: 10%;">40%</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 50%;">181 147,52 €</td> </tr> <tr> <td>Région Occitanie</td> <td>20%</td> <td></td> <td>90 573,76 €</td> </tr> <tr> <td>CD 66</td> <td>20%</td> <td></td> <td>90 573,76 €</td> </tr> <tr> <td>AUTOFINAN</td> <td>20%</td> <td></td> <td>90 573,76 €</td> </tr> </table>	Drac Occitanie	40%		181 147,52 €	Région Occitanie	20%		90 573,76 €	CD 66	20%		90 573,76 €	AUTOFINAN	20%		90 573,76 €	UNANIMITE
Drac Occitanie	40%		181 147,52 €																	
Région Occitanie	20%		90 573,76 €																	
CD 66	20%		90 573,76 €																	
AUTOFINAN	20%		90 573,76 €																	

2021-09-59	PROGRAMME AEP 2022 – RUE DANTON, RUE DE LA LIBERTE, RUE CARRERADA, RUE F. DE MONCADE, RUE DU COUVENT, RUE ANDRE CATALA, IMPASSE DE LA GLACIERE, IMPASSE ILLE FRUIT, IMPASSE DU 19 MARS 1962	Alain MARGALET	<p>APPROUVE le programme d'actions tranche 3 pour un montant de 779 925 € HT ;</p> <p>REALISE cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;</p> <p>MENTIONNE dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;</p> <p>DEMANDE au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible ;</p> <p>DONNE MANDAT au Département pour percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage et à nous la reverser, en s'engageant à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations ;</p> <p>PREND ACTE que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides ; - la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans ; 	UNANIMITE						
2021-09-60	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES SANITAIRES DES ECOLES PASTEUR ET TORCATIS	Françoise CRISTOFOL	<p>APPROUVE la rénovation des sanitaires de l'école primaire de Pasteur et de l'école maternelle de Torcatis, pour un coût de 89 857,67 € HT.</p> <p>VALIDE le plan de financement suivant :</p> <table border="0"> <tr> <td>Etat – DETR 40%</td> <td>35 942,00 €</td> </tr> <tr> <td>CD66 20%</td> <td>17 971,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement 40%</td> <td>35 944,67 €</td> </tr> </table>	Etat – DETR 40%	35 942,00 €	CD66 20%	17 971,00 €	Autofinancement 40%	35 944,67 €	UNANIMITE
Etat – DETR 40%	35 942,00 €									
CD66 20%	17 971,00 €									
Autofinancement 40%	35 944,67 €									
2021-09-61	DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION – RACCORDEMENT ELECTRIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Alain MARGALET	<p>APPROUVE la réalisation de l'extension du réseau électrique, destinée à la SAS DANJACK pour construire 13 serres, pour un montant de 9 232,56 € TTC.</p> <p>VALIDE le plan de financement suivant :</p> <table border="0"> <tr> <td>CD66 60%</td> <td>5 541,94 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement 40%</td> <td>3 690,62 €</td> </tr> </table>	CD66 60%	5 541,94 €	Autofinancement 40%	3 690,62 €	UNANIMITE		
CD66 60%	5 541,94 €									
Autofinancement 40%	3 690,62 €									

2021-09-62	AVENANT AU MARCHÉ - TRAVAUX AEP RUE DU 11 NOVEMBRE ET JEAN MOULIN	Alain MARGALET	AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise désignée ci-après pour le montant suivant : <u>Tranche ferme</u> : SAS Fabre Frères : 143 064.63€ H.T (budget service de l'eau) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits	UNANIMITE
2021-09-63	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Françoise CRISTOFOL	ATTRIBUE aux associations les subventions suivantes : Ensemble aux yeux de tous 1000,00 € Terres d'Orgues 550,00 € Foyer des jeunes 2 500,00 € SUBVENTIONS POUR MANIFESTATION : Les Tréteaux Garovent 2021 1 420,00 € Team cars 1 150,00 € Les Amics de la Casa Samsó 1 400,00 € TOTAL : 8 020 €	UNANIMITE
2021-09-64	FRAIS DE SCOLARITE	Françoise CRISTOFOL	VALIDE les frais de scolarisation à payer par les communes, par an et par enfant scolarisé, dans une école d'Ille sur Tet : Enfant scolarisé en primaire 540,00 € Enfant scolarisé en maternelle 1200,00 €	UNANIMITE
2021-09-65	LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REVISION DU PLU D'ILLE SUR TET	Alain DOMENECH	ACTE le lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). ACTE le lancement de la consultation afin de choisir le bureau d'études qui réalisera la révision générale du PLU.	UNANIMITE
2021-09-66	DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LA CASETA » A ILLE SUR TET	Alain DOMENECH	DECIDE d'engager la procédure de Demande de Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement de la ZAC « La Caseta » à Ille sur Tet, DECIDE de valider le Dossier DUP TRAVAUX qui sera annexé à la demande, AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les immeubles présents dans le périmètre de la ZAC LA CASETA en engageant et poursuivant le cas échéant, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de déclaration d'utilité publique du projet pouvant permettre l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation, PRECISE que la dépense afférente sera inscrite au bilan de la ZAC de la Caseta, PRECISE que la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement est désignée pour mener à bien la procédure au nom et pour le compte de la commune d'Ille Sur Tet. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour la suite de la procédure.	UNANIMITE

2021-09-67	ADAPTATION DU PERIMETRE D'APPLICATION DU PERMIS DE LOUER ET INSTAURATION DE LA DECLARATION DE MISE EN LOCATION SUR LE RESTE DU TERRITOIRE COMMUNAL	Alain DOMENECH	DECIDE d'instituer, la procédure d'autorisation préalable de mise en location, à compter du 1 ^{er} avril 2021, pour toutes les catégories de logements, et sur le périmètre présenté en annexe de la délibération. DECIDE d'instituer, la procédure de déclaration de mise en location, à compter du 1 ^{er} avril 2021, pour le reste du territoire communal. DIT que la délibération exécutoire sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Caisse de Mutualité sociale agricole.	UNANIMITE
2021-09-68	SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAF, POUR ECHANGES DE DONNEES, EN LIEN AVEC LE PERMIS DE LOUER	Naïma METLAINE	AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'échange de données avec la CAF.	UNANIMITE
2021-09-69	BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DU BATIMENT « NOLLA ».	Alain DOMENECH	VALIDE le bail emphytéotique administratif avec la société Albioma Assets France 1.	UNANIMITE
2021-09-70	VENTE PARCELLE BA 24	Alain DOMENECH	APPROUVE le déclassement de la parcelle cadastrée Section BA n°24 d'une contenance de 1 ares et 18 ca. PRECISE que cette emprise intègre le domaine privé communal. VALIDE la vente de la parcelle cadastrée section BA n° 24, d'une superficie de 118 m ² , au prix de 14 040 €, à la SCI DESSENS IMMOBILIER.	UNANIMITE
2021-09-71	ACHAT DES PARCELLES AB-0031 ET AB-0026, SITUEES AU HAMEAU DE CASENOVES	Alain DOMENECH	VALIDE l'achat des parcelles cadastrées AB-0031 et AB-0026, situées au hameau de Casenoves, pour une superficie totale de 50 a 67 ca, au prix de 7500 € (plus taxes). VALIDE la prise en charge des frais de notaire, l'élection de domicile proposée par la SAFER étant l'étude de Maître IBAL, à Ille Sur Tet. AUTORISE le Maire à signer tout document à ce sujet.	UNANIMITE

2021-09-72	COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	William BURGHOFFER	DECIDE d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation.	UNANIMITE
2021-09-73	CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT ET LA COMMUNE DE MILLAS POUR LA PRISE EN CHARGE DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN	Annabelle ALESSANDRIA	VALIDE la convention avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent et la commune de Millas pour la prise en charge du chef de projet Petites Villes de Demain (PVD).	UNANIMITE
2021-09-74	PLAN D'ACTION ET PLAN D'INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE SUR L'EMPRISE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE LA VILLE	Jérôme PARRILLA	VALIDE le plan d'action et le plan d'intervention, en cas de pollution accidentelle sur l'emprise des périmètres de protection des captages d'eau potable de la ville. ACTE sa diffusion auprès des partenaires (Préfecture, ARS, DDTM, SATEP, etc.)	UNANIMITE
2021-09-75	ELECTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE	Alain DOMENECH	ARTICLE 1 : DECIDE, à l'unanimité, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation ARTICLE 2 : PROCEDE à la désignation du délégué titulaire au SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE , en remplacement de Damien OTON. Caroline PAGES est élue déléguée titulaire et Monsieur Jérôme PARRILLA est le délégué suppléant, pour représenter la Commune d'Ille sur Tet au Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Candidats : Caroline PAGES (23 voix) – Daniel RENOULLEAU (6 voix). ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

En suivra la réponse à 7 questions orales, déposées par le Groupe « Pour que vive Ille ».

Détails sur le Procès-verbal, disponible sur demande en mairie.

Vu pour être affiché le 24 septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Ille sur Tet, le 24 septembre 2021,



Le Maire,

William BURGHOFFER